

**Le 21 juillet 2022 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en visioconférence via la plateforme Zoom.**

Sont présents : Gérard BOULET, Christian DEFAUT, Jean-Luc CELLIER, Jean-Marc GONZALEZ, Jean-Philippe MAITRE, Michel MAVY, Christophe PAGEARD, Michel RAGEOT, André ROGOSINSKI, Bernard SIBILLE, Laurent ROZE, Jean-Pierre SONVICO.

Absents : Guy BEDIN , Jean-Marc GAMET, Eric GRANDJEAN, Jean-Claude PACOU

## **1. Infos diverses**

Veille juridique : Une décision du Senat favorise les « Amis des moulins » au détriment de la continuité écologique.

Cellule sécheresse : La cellule sécheresse est plutôt favorable à la création de bassines de rétention d'eau.

Sites Natura 2000 : Les alevinages seront interdits sur les sites Natura 2000.

Attaques sur la pêche au vif : Les écologistes veulent faire interdire la pêche au vif.

Ils sont également contre la pêche électrique, mais confondent les pêches d'inventaire et la pêche en mer à l'électricité.

## **2. Pollutions, affaires en cours**

Armançon, une plainte a été déposée

L'Ource à Gaudran

L'Ignon pollué par un poulailler industriel

A Villecomte, l'eau a été détournée

Des ouvrages ont été remontés sur l'Ource

## **3. Cormorans**

Un projet vise à supprimer les quotas de tir. Un courrier a été adressé au ministère par le FNPF.

## **4. CA de l'ARBFC**

Il a fallu refaire les élections du bureau

Le budget primitif a été approuvé

Pour financer une embauche, il faudrait passer la cotisation à 12ct par carte

Communication, Augmentation du salaire du technicien

Doit-on se retirer de l'association régionale ? A débattre après avoir reçu le compte-rendu.

## **5. Personnel**

Indemnisation stagiaires : Pour les stagiaires non rémunérés donnant satisfaction, il est envisagé au cas par cas de verser jusqu'à 300€

Embauches :

Envisager une embauche en CDI à partir de septembre.

Appel à candidature pour un agent de développement.

Prévoir des entretiens avant les embauches.

## **6. Tarif des truites**

Le tarif des truites pour l'année 2023 est le suivant :

- Prix de revient de kg de truite portion : 6.38€

- Proposition acceptée par la majorité : 6.00€ pour les portions, et 6.80€ pour les truites de 700g à 1kg. L'augmentation du carburant nécessaire aux livraisons n'a pas été prise en compte.

- Les autres catégories sont supprimées.

Un nouvel aérateur a été commandé, le Flow bull a augmenté de 20%.

Augmentation des subventions de 12% pour toutes les AAPPMA pour compenser la hausse du prix des truites.

> coût pour la Fédération environ 26000€

## **7. Commission**

- Garderie : moins de paiements suite aux décisions du tribunal

- Communication : en attente du retour de Mme GUILLEMIN

- APN-Promopêche : beaucoup de retour de compliments pour les animations

- Nouvelle apprentie en septembre, orientation GPN et service civique. Recommandée par la Mairie de Strasbourg, formation initiale en biologie

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00*

Le Président  
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe MAITRE

